



Papiers d'identité + obligation légale concernant les affaires

Par lili pilon

onjour,

Je suis séparée depuis 2009. J'ai eu la garde de mes 2 enfants jusqu'en août 2021.
Mon ex mari ne m'a jamais payé de pension alimentaire entre 2009 et 2021.

Et lorsque j'ai eu des difficultés à payer certains soins pour mes enfants, il ne m'a aucunement aidé. Se plaignant des valises, j'ai arrêté de les lui faire pour les vacances, il s'est donc équipé en vêtements et en jouets

En juillet, suite à la demande de l'aînée, elle est partie vivre chez son père sur décision de justice et j'ai été condamnée à verser une pension alimentaire.

Non seulement, on m'arrache mon enfant, on sépare une fratrie, et en plus je paie une pension alimentaire.

Quand ma fille aînée est partie chez son père, elle est partie uniquement avec ses affaires sur le dos et son père me le reproche et me traite d'irresponsabilité. Alors que toutes ses affaires sont revenues à sa soeur.

Je voulais donc savoir si j'avais des torts de l'avoir faire partir avec que le strict nécessaire soit son doudou et une machine à coudre qu'elle affectionne

De plus, je voulais savoir si je peux et j'ai le droit de garder sa carte d'identité même si elle ne vit plus avec moi alors qu'elle a 12 ans ?